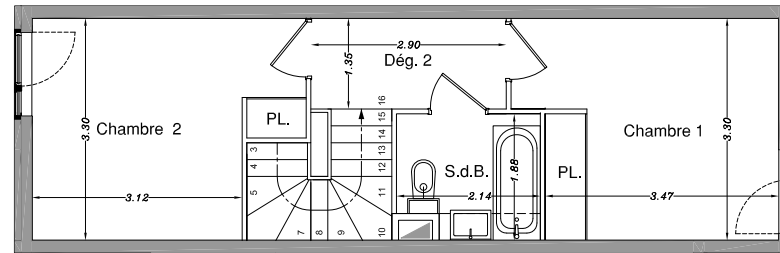
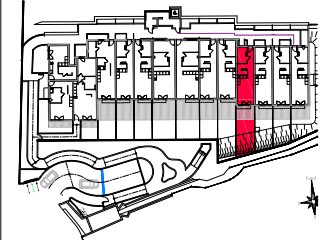


## ÉTAGE



## Le PETIT ROYAUME

### Plan de REPÉRAGE



Appart. N° 004

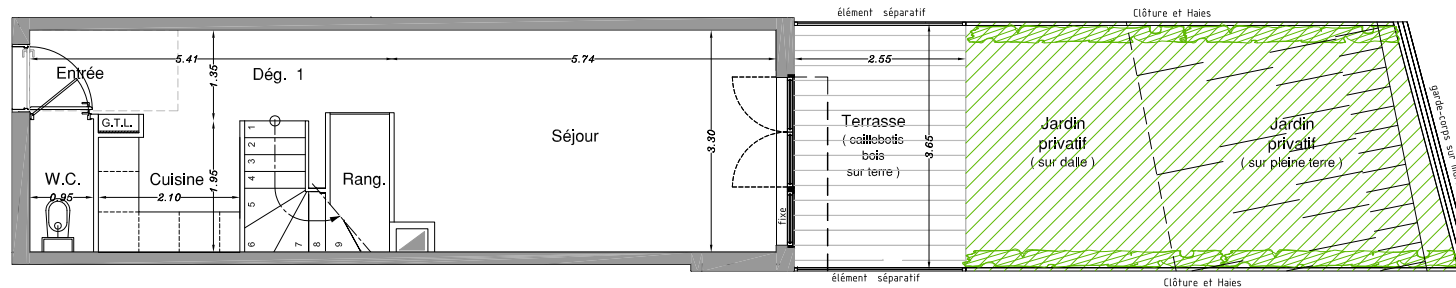
3 Pièces - TMA

### TABLEAU DES SURFACES

Entrée + Cuisine + Dég.1 + Rang.	= 12,80 m <sup>2</sup>
Séjour	= 18,55 m <sup>2</sup>
Chambre 1 + PL.	= 12,15 m <sup>2</sup>
Chambre 2 + PL.	= 12,00 m <sup>2</sup>
Salle de Bains + W.C.	= 3,80 m <sup>2</sup>
W.C.	= 1,95 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	= 3,90 m <sup>2</sup>
<b>Surfaces Habitables</b>	<b>= 65,15 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	= 9,30 m <sup>2</sup>
Jardin privatif ( sur dalle )	= 11,50 m <sup>2</sup>
Jardin privatif ( sur pleine terre )	= 13,40 m <sup>2</sup>
<b>Surfaces Utiles</b>	<b>= 99,35 m<sup>2</sup></b>

## REZ - DE - CHAUSSÉE

004



Faux - plafond

14 Juin 2019

0 1 2 3m

**NOTA :** - La disposition des équipements et ameublements est donnée à titre indicatif. La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan les modifications dues à des impératifs d'ordre ou de choix de mise en oeuvre technique ou administratifs.  
 - Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées scilles, faux-plafond, canalisations et radiateurs ne sont pas toujours représentés sur ce plan.  
 - Les surfaces des différentes pièces intègrent les placards.  
 - L'emplacement de février de cuisine devra être maintenu comme sur ce plan.  
 - La tolérance de cotation est de 5% ou 0,05m.  
 - Gains assujetties à variation. Les plantations sont présentées à titre décoratif et à maturité.  
 - Les teintes définitives des façades seront choisies par l'architecte.  
 - Document non contractuel.  
 - Les Haies sont à la charge des acquéreurs